



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

16 AVRIL 2024

DELIBERATIONS ADOPTEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Delphine BERTHELOT

➤ **DELIBERATION 2024-04-14 TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de procéder à la création et aux suppressions des postes susvisés,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à procéder aux recrutements et nominations sur emplois permanents,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n° 2 Dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes.

➤ **DELIBERATION 2024-04-15 PERSONNEL TERRITORIAL - DEFINITION DU RATIO DE PROMOTION A L'AVANCEMENT DE GRADE ET EVOLUTION DE LA PROCÉDURE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, à l'unanimité a décidé :

- de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades ;
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent,
- d'abroger la délibération n°2023-12-53 du 12 décembre 2023 ;
- d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses au chapitre 012 du budget principal du CCAS et au groupe n°2 Dépenses afférentes au personnel de ses budgets annexes.

➤ **DELIBERATION 2024-04-16 ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU CCAS DE SAINT- HERBLAIN**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la mise en œuvre des règles de gestion du temps de travail définies par le règlement de temps de travail annexé, à compter du 1^{er} mai 2024,
- d'abroger la délibération n°2023-12-54 du 12 décembre 2023, à compter du 1^{er} mai 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION 2024-04-17 AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCE (ASA)**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la transposition des autorisations spéciales d'absence discrétionnaires au CCAS, à compter du 1^{er} mai 2024,
- d'abroger la délibération n°2023-12-55 du 12 décembre 2023 relative à l'instauration d'une ASA PMA, à compter du 1^{er} mai 2024,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et son annexe.

➤ **DELIBERATION 2024-04-18 INSTAURATION DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES (APEH) ET DE L'ALLOCATION POUR LE JEUNE ADULTE MALADE OU HANDICAPE AU CCAS**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver l'instauration et les modalités de mise en œuvre au CCAS de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans et de l'allocation pour jeune adulte malade ou handicapé,
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

➤ **DELIBERATION 2024-04-19 DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LE BUDGET DU CCAS PRINCIPAL**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

▶ Les immobilisations incorporelles :

Logiciels	2 ans
-----------	-------

▶ Les immobilisations corporelles :

- | | |
|---|--------|
| ▪ Voitures | 5 ans |
| ▪ Camions et véhicules industriels | 8 ans |
| ▪ Mobilier | 10 ans |
| ▪ Matériel de bureau électrique et électronique | 5 ans |
| ▪ Matériels classiques | 10 ans |
| ▪ Coffres forts | 20 ans |
| ▪ Installations et appareils de chauffage | 12 ans |
| ▪ Appareils de levages et ascenseurs | 20 ans |
| ▪ Appareils de laboratoire | 5 ans |
| ▪ Equipements de garages et d'atelier | 10 ans |
| ▪ Equipement de la cuisine | 10 ans |
| ▪ Bâtiments légers, abris | 15 ans |
| ▪ Agencement et aménagement des bâtiments | 15 ans |
| ▪ Installations électriques et téléphoniques | 15 ans |
- ▶ Biens de faibles valeurs (inférieurs à 500 € TTC) 1 an

➤ **DELIBERATION 2024-04-20 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE MODIFICATION DU CONTRAT RELATIF LA TIERCE MAINTENANCE APPLICATIVE DES LOGICIELS MILLESIME FAMU ET MAD AINSI QUE DES PRESTATIONS ET FOURNITURES PONCTUELLES POUR LE CCAS DE SAINT-HERBLAIN**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la modification n°1 au contrat n°2022-002 pour la tierce maintenance applicative des logiciels MILLESIME FAMU ET MAD ainsi que des prestations et fournitures ponctuelles pour le CCAS de Saint-Herblain
- d'autoriser Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, à signer la modification n°1 au contrat n°2022-002 notifié le 05 janvier 2023 ;
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant, de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification

➤ **DELIBERATION 2024-04-21 ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS (UGAP PAR NANTES METROPOLE) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le Conseil d'administration, après délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens entre le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Saint-Herblain et l'association ANADOM dans le cadre du projet mobilité seniors.
- d'autoriser Monsieur le Président du C.C.A.S. ou son représentant à signer ladite convention,
- de charger Monsieur le Président du CCAS ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution du projet mobilité, notamment les baux liés au stockage du vélo.

Publié le 24 avril 2024